

Émile Rivoire (1850-1944) : membre honoraire

Autor(en): **Gardy, Fréd**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **8 (1943-1946)**

Heft 2

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉMILE RIVOIRE (1850-1944)

Membre honoraire

PAR

Fréd. GARDY

Avec Émile RIVOIRE, décédé le 13 février 1944, la Société a perdu son doyen vénéré et la science historique genevoise un de ses plus dignes représentants.

Né le 6 avril 1850, il était membre de notre Société depuis 1876, et, dès janvier 1877, il entra dans le Comité avec la charge de bibliothécaire, qu'il conserva jusqu'en 1889. C'est pendant cette période qu'il publia, avec la collaboration d'Alfred Cartier, la deuxième édition du *Catalogue des livres appartenant à la Société*. Vice-président en 1895-1896, il présida la Société en 1897-1898. A partir de 1905 il déclina toute réélection au Comité pour consacrer tout son temps aux absorbants travaux historiques qu'il avait entrepris, à côté de ses fonctions de notaire. Il resta pendant quarante ans à la tête de son étude ; lorsqu'il prit sa retraite, en 1919, une cérémonie fut organisée en son honneur, au cours de laquelle l'Université de Genève lui remit le diplôme de docteur ès lettres *honoris causa* et de nombreuses sociétés lui exprimèrent dans des adresses leurs félicitations et leurs vœux.

En 1938, notre Société, lors de la célébration de son centenaire, lui décerna sa médaille, puis, en avril 1940, au cours d'une séance ordinaire (il n'avait pas voulu d'autre manifestation), à l'occasion de ses 90 ans et de l'achèvement des *Registres du Conseil*, le président de la Société lui remit une adresse enluminée et signée par la plupart de ses collègues, le Président du Conseil d'Etat un plat d'argent gravé aux armes de la République, le Recteur de l'Université la médaille de celle-ci, et MM. Ed. Favre et Ch. Gilliard lui apportèrent l'hommage et les vœux de ses amis et des historiens suisses.

Émile Rivoire resta jusqu'à la fin de sa vie extrêmement attaché à notre Société. Assidu aux séances, il a présenté de nombreuses communications. Ayant gardé jusqu'au bout toute sa lucidité, son intérêt pour les choses de son pays n'a pas faibli un instant. Il a été emporté subitement dans sa 94^{me} année.

Voici le texte de l'allocution que j'ai prononcée dans la séance du 24 février :

Mesdames, Messieurs,

Le privilège d'avoir été le dernier collaborateur du vénéré collègue que nous pleurons aujourd'hui m'impose le douloureux devoir d'apporter ma contribution à l'hommage qui lui est rendu ici. Notre président vient de vous retracer les principales étapes de sa carrière. Par ailleurs nos collègues, Edmond Barde, Pierre Bertrand et Paul Geisendorf, lui ont consacré, dans les quotidiens genevois, d'excellents articles. Permettez-moi de m'attarder quelques instants à l'examen de ses principales œuvres et de chercher à en dégager, une fois de plus après d'autres, ce qui en fait la valeur permanente.

La première en date est cette *Bibliographie historique de Genève au XVIII^{me} siècle* qui forme les tomes 26 et 27 de nos *Mémoires et documents* parus en 1897 (2 vol. de plus de 500 p., comprenant plus de 6200 nos). Elle renferme la description minutieusement exacte, dans leur ordre chronologique, des imprimés de toute sorte : livres, brochures, pamphlets, discours, écrits de circonstance, documents officiels, placards (et jusqu'aux bulletins de vote) qui foisonnèrent pendant cette période mouvementée de notre histoire. Pour l'établir, l'auteur a dépouillé des centaines de recueils de brochures, à la Bibliothèque publique, aux Archives, chez des particuliers. Il n'est pas un de ces imprimés qui n'ait été décrit de première main et, ce qui augmente singulièrement la valeur de ce répertoire, pas un qui ne soit accompagné d'une analyse, d'une note critique, d'une remarque, et de l'indication du dépôt où on peut le trouver. Grâce à la scrupuleuse exactitude de ces descriptions, bien rares et bien vénielles sont les erreurs et les lacunes qu'on y peut relever. Néanmoins, Émile Rivoire, jamais satisfait, ne manqua pas de préparer un supplément

qu'il voulut bien me confier le soin de publier et qui parut en 1935. Mais je pouvais dire en toute sincérité dans l'*Avertissement* : « A vrai dire, cette *Bibliographie* avait été établie avec un si grand soin que les corrections résultent non pas tant d'erreurs commises par l'auteur — elles sont minimales — que de modifications apportées ultérieurement dans le classement des collections publiques ou privées consultées par lui. Quant aux additions, on se rendra vite compte qu'elles apportent peu de renseignements vraiment importants, et que l'absence, dans l'ouvrage lui-même, de la plupart de ces articles nouveaux s'explique par de très bonnes raisons... »

Ce répertoire constitue un instrument de travail indispensable à quiconque veut s'orienter dans le labyrinthe des dissensions politiques qui agitèrent, au XVIII^e siècle, la vie de nos ancêtres. Deux tables alphabétiques, l'une des titres, l'autre des noms et des matières, en facilitent grandement la consultation.

Émile Rivoire avait à peine achevé cette publication, fruit de plusieurs années de recherches, qu'il s'attaquait à une autre, de bien plus grande envergure encore, celle des premiers volumes des *Registres du Conseil de Genève*, c'est-à-dire des procès-verbaux des séances des Conseils de la République, conservés dès 1409, et qui, malgré de graves lacunes pour les trois premiers quarts du XV^e siècle, sont un document capital pour l'histoire des origines de la communauté genevoise. Nous y voyons à l'œuvre les magistrats de la petite cité soumise à son prince-évêque, simples édiles municipaux d'abord, dont l'autorité s'accroît à mesure que l'esprit d'indépendance se développe chez les citoyens ; les événements auxquels ils se trouvent mêlés, bon gré mal gré, la résistance aux prétentions de la Savoie, les guerres de Bourgogne, entre autres, les obligent à prendre conscience de leur responsabilité et à faire de la politique. Leur rôle devient plus important avec le début du XVI^e siècle ; le développement des relations avec les Suisses, l'établissement de la bourgeoisie avec Fribourg et Berne, les luttes religieuses jusqu'à l'adoption de la Réforme donnent à ces procès-verbaux une importance et un intérêt croissants.

Émile Rivoire l'avait bien compris, et comme ces documents ne sont pas facilement accessibles, que l'écriture en est difficile

à déchiffrer, qu'ils sont rédigés en latin jusqu'en 1536, il avait résolu de les mettre à la portée des historiens et d'en faciliter la consultation, au moins jusqu'à cette date.

C'est ainsi que le premier volume des *Registres du Conseil* parut à la fin de l'année 1900 déjà. Si l'éditeur n'en a pas copié lui-même le texte, il en a dirigé l'impression et collationné les épreuves sur l'original. Et il a, dès le début, définitivement posé les principes qu'il entendait suivre et qu'il expose avec clarté dans sa préface. Les historiens peuvent être entièrement rassurés quant à la précision et à l'intégralité des textes reproduits. Il n'est pas question de coupures ou de libertés prises par l'éditeur. C'est presque la photographie de l'original qui nous est donnée, et l'on ne peut qu'admirer la clarté de l'impression, la disposition des paragraphes, l'emploi de caractères variés, le format adopté et la qualité du papier. Émile Rivoire, qui a pris entièrement à sa charge les frais de ce premier volume, n'a reculé devant aucune dépense pour que la présentation en fût parfaite.

Il n'y avait plus qu'à continuer. Mais l'éditeur ne se dissimulait pas que l'œuvre entreprise par lui dépassait les forces d'un homme seul, sans parler des frais considérables qu'entraîne une publication de ce genre. Aussi, en terminant la préface du tome premier, le remettait-il à notre Société, dans l'espoir qu'elle se chargerait de lui donner une suite.

Notre Société n'a pas failli à cette tâche, mais, si elle l'a menée à bien, c'est essentiellement à Émile Rivoire qu'elle le doit. Il sut en effet faire surgir les collaborateurs et les ressources financières indispensables. Je ne puis m'attarder au détail des douze volumes qui suivirent et se succédèrent à intervalles presque réguliers pendant quarante années. Je rappelle brièvement que Rivoire n'a pas cessé un instant de s'intéresser à cette œuvre et d'y collaborer. Il corrige les épreuves des tomes II et III, auxquels s'attache déjà le nom de Victor van Berchem. Et voici qu'il assume de nouveau à lui seul la publication du tome IV. Dès lors il garde la tête de l'équipe. A partir du tome VI, il est attelé indissolublement avec V. van Berchem, à l'exception du tome VIII, auquel Th. Dufour ajoute de copieuses notes. Les deux éditeurs suivent désormais cet exemple et enrichissent le texte des *Registres* de notes et d'annexes.

C'est que l'histoire de Genève se mêle de plus en plus à l'histoire générale. Et nos deux savants se sont mis à fouiller les archives suisses et étrangères. Les dépôts de Fribourg, de Berne, de Turin surtout, où nos infatigables chercheurs ne craignent pas de faire huit séjours successifs, leur fournissent une abondante moisson de documents qui complètent et expliquent les procès-verbaux de Genève. Ne pouvant tout publier, ils ont du moins le mérite de recueillir d'abondantes copies qui sont déposées dans nos Archives d'Etat. Et ils en tirent la matière de notes judicieusement choisies, apportant ainsi un complément précieux aux événements de notre histoire. C'est là l'apport particulier de Victor van Berchem.

A eux deux, ils corrigent les épreuves et collationnent les textes. Rivoire, lui, se charge de la confection des index. Quelle patience, quel soin elle réclame, il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir ces tables qui s'allongent, en caractères fins et serrés, et en deux colonnes, sur 60, 80 ou 100 pages suivant les volumes. Voici comment notre bénédictin procède : au fur et à mesure qu'une feuille est tirée, il relève sur des fiches tous les noms de personnes ainsi que tous les mots qu'il est utile de répertorier. Une fois ces milliers de fiches réunies, il rapproche et fusionne celles qui se rapportent à une même personne ou à une même matière, établit pour chacune la suite numérique des renvois, puis les classe dans un ordre strictement alphabétique. Ce travail, d'autant plus compliqué qu'il porte sur du latin de bas étage, est accompli avec une minutie qui ne laisse presque aucune place à l'erreur.

On conçoit que la mort de Victor van Berchem, en janvier 1938, qui vint mettre un terme à cette collaboration quotidienne, intime et sans nuages, qui avait duré tant d'années, ait été un rude coup pour celui qui restait seul, à 88 ans, au moment où il allait toucher au terme qu'il s'était fixé. C'est alors que le voyant un peu découragé et désemparé, et à défaut de quelqu'un de mieux qualifié, je lui offris mon aide. Je fus touché de l'empressement avec lequel Rivoire accepta mon offre et je n'eus certes pas à me repentir de cet arrangement. Les deux ans que nous demanda l'achèvement du tome XIII me procurèrent autant de plaisir que de profit.

Nous reprîmes immédiatement le travail où il en était resté.

Grâce au fait que le texte entier du volume était entièrement composé, que les 176 premières pages étaient tirées, grâce surtout au fait que V. van Berchem avait préparé l'annotation jusqu'à la fin de l'année 1535 et à l'aide précieuse que nous apporta M^{me} van Berchem, la tâche fut relativement aisée, et, au début de 1940, Émile Rivoire pouvait présenter à la Société le XIII^e et dernier volume achevé. Il avait ainsi la joie d'avoir atteint le but qu'il s'était proposé : la publication des *Registres du Conseil* jusqu'en mai 1536. Je ne reviens pas ici sur les raisons excellentes qui lui avaient dicté cette limite ; elles sont connues.

Une fois faite la part des collaborateurs, et surtout celle de V. van Berchem, qui fut capitale, c'est bien Émile Rivoire qui a été, d'un bout à l'autre, la cheville ouvrière et l'animateur de cette publication considérable, lui dont la ténacité, la tranquille assurance, la régularité exemplaire ont constamment soutenu et entraîné ses collègues, vaincu tous les obstacles. Si elle revêt ce caractère d'œuvre définitive, aussi parfaite que peut l'être œuvre humaine, c'est à sa méthode impeccable qu'on le doit, à l'exemple de complète abnégation qu'il a donné. Mais s'il était intransigeant sur les principes strictement scientifiques, il était, vis-à-vis de ses collaborateurs, toujours affable et prévenant. Il leur a rendu un touchant hommage dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion du centenaire de la Société, en 1938. Il faut le dire, c'était non seulement un réel profit, mais aussi un vrai plaisir d'être associé à ce travailleur infatigable, d'une constante égalité d'humeur, d'un commerce si agréable, d'une érudition si sûre. C'était un guide plein d'entrain et non dépourvu d'humour, qui marchait d'un pas tranquille et sûr, sans jamais s'arrêter. Ainsi il est arrivé au but.

Ce n'est pas tout encore. A côté de cette œuvre principale, Rivoire a trouvé le temps de publier, de 1927 à 1935, toujours avec le concours de V. van Berchem, quatre gros volumes : les *Sources du droit du Canton de Genève*, où il a reproduit tous les édits de la République dès les temps anciens jusqu'à 1700 et qui a pris place dans la grande série des *Sources du droit suisse*, publiée par la Société suisse des juristes.

D'autre part, il avait réuni dans sa bibliothèque tout ce qui a paru sur Genève et il a eu la patience de recueillir, tout le long de sa longue existence, tous les articles parus dans nos journaux sur les hommes et les choses de Genève et de les classer méthodiquement dans des portefeuilles ¹.

N'oublions pas qu'il a été jusqu'en 1919 à la tête d'une importante étude de notaire et qu'il a toujours rempli scrupuleusement ses devoirs de citoyen.

En outre, que de services n'a-t-il pas rendus à tant d'autres travailleurs, qui recouraient à son inépuisable complaisance pour la correction de leurs œuvres. Car on savait qu'Émile Rivoire était passé maître dans l'art de corriger les épreuves ; son œil de myope ne laissait pas échapper la plus petite faute typographique et, armé de sa loupe, il faisait la guerre même aux lettres cassées. Il déplorait que les imprimeurs eussent pris l'habitude de supprimer les accents sur les majuscules et il n'entendait pas qu'on supprimât l'accent sur l'initiale de son prénom. Il ne tolérait pas la moindre malfaçon ni la plus petite incorrection, et ne se résolvait à donner le bon à tirer de ses propres travaux qu'après avoir revu trois ou quatre épreuves et s'être assuré qu'aucune faute n'avait échappé. Bref, il a été le bon ouvrier, qui aime le beau travail et qui cherche à atteindre la perfection. Il est juste de dire qu'il a trouvé dans les trois générations des imprimeurs Kundig des auxiliaires dignes de lui.

Enfin ne devons-nous pas admirer son attachement à notre Société et les preuves qu'il en a données maintes fois, ne fût-ce que par sa présence à toutes les séances, à toutes les manifestations ? Il est venu nous faire une dernière communication il y a juste deux ans : qui se serait douté qu'il avait 92 ans ? Pourtant ces derniers mois il avait dû renoncer à ces sorties du soir. Ce fut pour lui un gros chagrin. Chaque fois que je lui ai rendu visite, il m'a exprimé son vif regret d'être privé du plaisir d'assister à nos séances

Si maintenant, en terminant, nous nous demandons quel a été le mobile profond qui a soutenu jusqu'au bout de sa longue

¹ La famille d'Émile Rivoire a fait don généreusement aux Archives d'Etat de Genève de ses livres et des documents recueillis par lui.

carrière l'activité incessante de cet homme qui ne s'est presque jamais reposé, qu'aucun obstacle n'a arrêté, pas même l'affaiblissement graduel de sa vue, nous le trouvons dans ce qui a été sa seule et unique passion : l'amour de son pays, de sa ville natale, à laquelle il a consacré toutes ses forces, tout son zèle, toute son intelligence. C'est un grand exemple qu'il nous laisse ¹.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX D'ÉMILE RIVOIRE

1. [Nouvelles de la Section genevoise de la Société de Zofingue.]
Signé : E. R. *Feuille centrale de la Société de Zofingue*,
12^e année, 1871-72, p. 170-172 et 370-372.
2. De la caution usufructuaire. Genève, 1874, in-8^o de 69 p.
(Thèse de licence en droit de l'Université de Genève.)
3. (En collaboration avec Alfred Cartier.) Catalogue des livres
appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de
Genève. 2^e éd. Genève, [mars] 1887, in-8^o de XII et
303 p.
4. Bibliographie historique de Genève au XVIII^{me} siècle.
Genève, Paris, 1897, 2 vol. in-8^o de XI-586 et 509 p.
(Forment les tomes XXVI et XXVII des *M.D.G.*) —
Tiré à part à 50 ex.
Id. Additions et corrections. *M.D.G.*, t. XXXV, p. 323-
414. — Tiré à part, Genève, 1935, in-8^o de 94 p.
5. (En collaboration avec Victor van Berchem et d'autres.)
Registres du Conseil de Genève, 1409-1536, publiés
par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
Genève, 1900-1940, 13 vol. gr. in-8^o.
6. Dictionnaire du Code civil suisse. Genève, 1909, in-8^o de
[III] et 245 p.

¹ Voir : Edmond BARDE, dans le *Journal de Genève* du 15 février 1944 ; Pierre BERTRAND, dans la *Tribune de Genève* du même jour ; [Paul GEISENDORF], dans *La Suisse* du même jour ; Anonyme, dans *Le Gym genevois*, 35^e année, 1944, p. 12-13 ; Léon MARTIN, dans la *Semaine judiciaire*, 66^e année, 1944, p. 141-144 ; Fréd. GARDY, dans la *Revue suisse d'histoire* (à paraître) et dans la *Feuille centrale de la Société de Zofingue* (id.).

7. (En collaboration avec Amrhein-du Fay.) Wörterbuch zum schweizerischen Civilgesetzbuch (Nachschlagewerk). Bern, 1911, in-8° de 368 p.
8. Mémoire de la conférence des notaires de Genève à l'appui d'une modification de l'art. 472 du Code civil suisse. Genève, 1911, in-8° de 15 p.
9. A bas le quorum ! (Genève, 18 juin 1913.) In-8° de 8 p.
10. Anti-quorum. (Genève, 20 octobre 1913.) In-8° de 2 p.
11. Le Monument national et les fêtes de septembre 1869. *Nos centenaires*, [Genève, 1911-1914], in-4°, p. 405-415, avec fig.
12. Le professeur Paul Dubois. *Feuille centrale de la Société de Zofingue*, 59^e année, 1918-1919, p. 543-548, avec portrait. — Tiré à part, sous le titre : Paul Dubois, 1848-1918. Lausanne, 1919, in-8° de 6 p., avec portrait.
13. Préface à : André Lambert, *Les fontaines anciennes de Genève*, Genève, 1921, in-4°, p. 7-8.
14. La Société auxiliaire du Musée de Genève, 1897-1922. *Mélanges publiés à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de la Société auxiliaire du Musée de Genève*, Genève, 1922, in-4°, p. 1-16, avec portrait. — Tiré à part, s.l.n.d., in-4° de 16 p., avec portrait.
15. Lucien Gautier zofingien. *Feuille centrale de la Société de Zofingue*, 64^e année, 1923-1924, p. 582-588, avec portrait. — Tiré à part, Lausanne, 1924, in-8° de 7 p., avec portrait.
16. Un compte de ménage de Pierre de La Baume. *Etrennes genevoises 1926*, p. 3-7.
17. (Avec la collaboration de Victor van Berchem pour les t. I et II.) Les sources du droit du canton de Genève, des origines à 1700. Aarau, 1927-1935, 4 vol. gr. in-8°. (*Les sources du droit suisse*, 22^e partie.)
18. Ascendance des époux Émile Rivoire et Marie Hornung. (Genève, 1930,) in-fol. de [II] et 19 f.
19. Participation des Genevois à la prise du Fort de l'Ecluse et du château de Chillon, 1536. *B.H.G.*, t. VI, p. 122-132. — Tiré à part, Genève, 1936, in-8° de 14 p.
20. Allocution prononcée le 5 mars 1938 à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de la Société. *Mémorial des années 1913 à 1938 de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, 1939, in-8°, p. 52-57. — Tiré à part, s.l.n.d., in-8° de 6 p.

21. L'évêque Pierre de La Baume et le Conseil Général du 25 février 1526. *B.H.G.*, t. VII, p. 167-173. — Tiré à part, [Genève, 1940,] in-8° de 7 p.
22. Préface à : *Section fédérale de gymnastique Genève-Ville. Centenaire 1843-1943.* [Genève, 1943,] in-8° de 5-6 p.

En outre, Émile Rivoire a fait à la Société les communications suivantes, dont le résumé se trouve dans le *Bulletin* :

- Bellot et la constitution de 1814. T. II, p. 320.
 Cachet de verre aux armes de Genève. T. III, p. 349.
 Journal d'un grenadier genevois de 1814 (Ami Fillion).
 T. IV, p. 9.
 Le rôle des femmes dans l'émeute du 15 février 1770. T. V,
 p. 23.
 L'occupation de Genève par les compagnies zurichoises en
 1792. *Ibid.*, p. 34.
 Présentation d'actes concernant les foires et marchés de
 Taninges aux XV^e et XVI^e siècles. *Ibid.*, p. 170.
 Le meurtre du sire de Pontverre (2 janvier 1529). *Ibid.*,
 p. 175.
 Comment retrouver les objets perdus, superstition d'au-
 trefois. *Ibid.*, p. 314 et 318.
 Règlement de la IV^e Classique du Collège de Genève.
 T. VI, p. 100.
 Le « Livre rouge ». *Ibid.*, p. 186.
 La féodalité au Grand-Saconnex au XVIII^e siècle. T. VII,
 p. 464.
-